



« Qui, d'une manière ou d'une autre, favorise le modernisme, soit en quantifiant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable sera exilé, sans merci, de sa charge »
(Pie X, Pascendi § 66)

La Sapinière - LaSapiniere.info

Site antimoderniste, antilibéral et antimaçonnique, ayant reçu l'aval des prêtres
antiralliement de la Fraternité Saint Pie X
<http://www.lasapiniere.info>

Pensez à lire saint Thomas...



La sainte Eglise fête aujourd'hui son docteur commun : saint Thomas d'Aquin (+ 1274). Le pape Jean XXII disait de sa somme théologique qu'elle contenait autant de miracles que d'articles.

En voici un au hasard qui nous aidera en ces temps où les politiques mondialistes, serviles rouages de la finance internationale anonyme et apatride, réduisent le monde en esclavage...

Il s'agit d'un extrait de la question 99 (sur le sacrilège) de la II^a II^{ae} de la somme théologique, article 1, ad 2^{dum} :

Objection. Un canon [une loi de l'Eglise] porte que celui qui permettrait aux juifs d'exercer des charges publiques "*serait excommunié comme sacrilège*". Mais les charges publiques n'ont aucun rapport avec le sacré. Donc le sacrilège ne doit pas se définir par la violation d'une chose sainte.

Réponse. Le peuple chrétien est un peuple saint, sanctifié par la foi et les sacrements du Christ. "*Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés*", dit S. Paul (1 Cor 6, 11). Et S. Pierre lui fait écho (1 Pet 2, 9) : "*Vous êtes une race choisie, une nation sainte, un peuple acquis.*" C'est faire offense au peuple chrétien que de mettre à sa tête des infidèles, et il est raisonnable d'appeler sacrilège cette irrévérence à l'égard d'une sainteté véritable.